



Châteauroux le 16/05/2014

DE L'INDRE

COMPTE-RENDU CTL DU 05/05/2014

Représentants de l'Administration : M. SISCO, Mmes DESLANDES, FORE et M.OUESLATI (secrétaire).
Représentants du personnel : Sylviane RENAUD, Pierre OBLIN et Marie-Caroline COMBES pour FO-DGFIP.
Thierry CANAVA (Solidaires) a été désigné secrétaire adjoint.

Il est à noter que ce CTL, initialement prévu le 17 avril, a dû être reporté à ce jour, les documents préparatoires ne nous ayant pas été transmis dans les 8 jours précédant la réunion, ainsi que le prévoit le règlement intérieur. Ce délai est un minimum pour permettre à vos représentants de préparer cette réunion de manière approfondie.

Aucune déclaration liminaire n'ayant été lue, la séance s'est ouverte à 9h30 au « siège » de la DDFiP de l'Indre.

1/Approbation des PV des séances des 8 octobre 2013, 21 novembre 2013, 3 décembre 2013 et 16 janvier 2014.

Vous noterez que le 1^{er} de ces 4 PV remonte à 7 mois, alors que la Direction nous avait promis que les PV seraient approuvés dès le CTL suivant, là encore, comme prévu dans le règlement intérieur. Nous ne pouvons que constater que la Direction revient à ces anciens errements, et on peut légitimement s'interroger sur les raisons de ces retards. La Direction ne serait-elle plus en capacité de faire face à ces obligations ?
L'approbation de ces PV ne devant être qu'une formalité, a cependant duré deux heures.

PV du CTL du 8 octobre 2013, dont les points principaux étaient un point sur la situation budgétaire au 31 août 2013, un bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2013, un bilan sur la prime de performance des cadres 2013, un bilan du groupe de travail départemental sur l'accueil et une information sur le DIF (droit individuel à la formation) : ce PV a été approuvé à l'unanimité.

PV du CTL du 21 novembre 2013, dont les points principaux étaient le rapprochement des SPF, la réorganisation de la mission juridictionnelle, la fixation des ponts naturels 2014 : ce PV n'avait pas été signé par Sylviane RENAUD, secrétaire adjointe, car il ne reflétait pas la réalité des échanges acerbes avec M.OUESLATI, concernant la formation professionnelle et l'accueil des nouveaux agents, sujet auquel FO-DGFIP est particulièrement attaché. La version plus qu'édulcorée proposée par la Direction, et surtout non signée, ce qui constitue un précédent, a donné bien évidemment lieu à un vote « contre » de la part de FO-DGFIP. Nous regrettons que l'ensemble des autres organisations syndicales n'ait pas voté « contre » de façon unanime.

PV du CTL du 3 décembre 2013, dont les points principaux étaient le rapprochement des SPF (2^e convocation), et la modification des horaires d'ouverture de Levroux : ce PV a lui aussi été approuvé à l'unanimité.

PV du CTL du 16 janvier 2014, dont le point principal était le dossier emplois, et auquel, rappelons-le, seul FO-DGFIP participait : FO-DGFIP a voté « pour » ce PV qui retraçait les débats, ce qui ne signifie pas, bien évidemment, que nous cautionnons les suppressions d'emplois. Les autres organisations syndicales ont voté de façon diverse et variée, en votant soit « contre », soit « ne se prononce pas », cette dernière position étant la seule logique de la part de syndicats n'ayant pas siégé.

2/ Exécution du budget 2013 et projet de budget 2014.

Exécution du budget 2013

Au titre des crédits de personnel, on peut noter une sous-consommation de près de 1 300 000.00 €, due uniquement au manque de personnel, ce que chacun d'entre nous peut constater au quotidien. Faut-il se réjouir d'être bons élèves ?

Au titre des crédits de fonctionnement et d'équipement, le budget prévisionnel de 2013, fortement diminué par rapport à 2012 (- 191 500.00 €), n'a bien sûr pas pu être tenu. En raison de l'hiver rigoureux, les dépenses de fluides ont augmenté de 27 % (+ 36 000.00 €). De même pour les frais de nettoyage qui ont augmenté de 14 % (+ 17 600.00 €) en raison d'un recours accru à une entreprise privée pour pallier aux départs en retraite et congés maladie des femmes de ménage. Le poste « affranchissement » a connu une hausse de 45 000.00 €, et les « locations et charges immobilières », de 38 000.00 €.

Les économies substantielles réalisées entre autres sur les imprimés, les fournitures, les frais de poursuites et les frais de déplacement n'ont pas suffi à compenser ces hausses sur lesquelles nous n'avons que peu de moyens d'action.

Les dépenses d'équipement ont été réduites en conséquence à 3 % du budget, soit moins de 50 000.00 €, contre 80 000.00 € en 2012.

Projet de budget 2014

Malgré la démonstration ci-dessus qu'il est impossible de contenir les dépenses dans le cadre du budget alloué, le budget prévisionnel 2014 se trouve amputé de 345 000.00 € par rapport à l'exécution 2013 (contre 191 500.00 € l'année précédente).

On peut s'interroger sur la sincérité d'un tel budget que l'on sait pertinemment intenable, sauf à ne plus payer les factures, à ne plus chauffer les bâtiments (mesure en cours d'exécution), à ne plus rembourser les frais de déplacements, à ne plus remplacer le matériel cassé ou obsolète. Ne doutons pas que la Direction saura faire preuve d'imagination !

C'est d'ailleurs dans cette optique qu'une réorganisation de l'affranchissement devrait bientôt intervenir, à savoir suppression des machines à affranchir sur les sites extérieurs (économie prévue : 8 000.00 €) et une centralisation de l'affranchissement à Châteauroux (économie prévue : 22 000.00 €). Même si cette économie n'est pas négligeable, elle ne représente qu'à peine 10 % de la réduction de notre budget. Encore un petit effort, il ne reste plus que 315 000.00 € à trouver !

3/ Tableau de bord 2013 de veille sociale.

Mis en place depuis début 2012, ce tableau présentant un certain nombre d'indicateurs relatifs aux conditions de vie au travail ne fait que confirmer la dégradation de notre quotidien due en grande partie aux suppressions d'emplois, ce qui, pour la première fois, est reconnu par la Direction.

A la fin de l'année 2013, ce ne sont pas moins de 10 emplois qui n'étaient pas pourvus (2 A, 4 B et 4 C).

Pour pallier ce sous-effectif, 508 écrêtements ont été constatés au cours de l'année 2013, sans que la Direction puisse nous fournir le nombre d'heures offertes gracieusement par les agents à l'Administration.

Par ailleurs, sur 6 services seulement, ce sont 450 jours de congés qui ont été mis en compte-épargne temps à la fin de l'année 2013. Là encore, la Direction n'a pas pu nous fournir le nombre total de jours placés en CET.

Nous avons interpellé la Direction sur le danger d'une telle situation. Le Directeur a rétorqué qu'il fallait que les services concernés revoient leurs méthodes de travail et leur organisation interne. Que penser alors quand ce type de situation se rencontre dans des services de la Direction ?

4/ Présentation de la campagne IR.

La Direction a été interpellée sur les modifications d'horaires d'ouverture des services pendant la campagne IR, à compter du jour même du CTL, alors même que cette décision est soumise à vote du CTL et à avis préalable du CHSCT.

La Direction n'avait tout bonnement pas pensé que la réduction de la pause méridienne entraînerait, pour les collègues des sites extérieurs en particulier, des pauses inférieures au minimum légal de 45 mn, compte tenu de l'impossibilité d'absorber le flux des usagers encore présents dans les services à l'heure de la fermeture. En effet, les effectifs détériorés de ces sites ne permettent plus de rotation.

Après discussion, et deux interruptions de séance, la Direction a proposé de revenir aux horaires habituels d'ouverture au public le midi pour les sites extérieurs.

Nous nous sommes malgré tout abstenus, puisque manquait la consultation préalable du CHSCT.

5/ Projet de plan départemental 2014 de formation professionnelle.

Le collège départemental de la formation professionnelle s'est tenu le 8 avril 2014. M.OUESLATI nous a présenté le projet de plan de formation 2014, dont vous trouverez le détail sur Ulysse 36 : <http://dfp360.intranet.dgfip/agents/forpro/accueil.forproESSAI.htm>

Ce plan prévoyant 17 e-formations, dont certaines sur 1 jour ou 1 jour et demi, FO-DGFiP a interrogé la Direction sur les conditions matérielles de suivi de ces formations, à savoir un poste informatique dans un local dédié. En effet, même si ce type de formation fait réaliser des économies à l'Administration, nous les avons alertés sur la difficulté pour les agents de les suivre à leur poste de travail dans les conditions actuelles, d'autant plus que les e-formations suppriment les échanges toujours bénéfiques entre collègues. Bien que consciente de cet état de fait, la Direction n'a pas proposé de solution immédiate.

Il a par ailleurs été évoqué la mise en place d'une nouvelle application qui gèrera le remboursement des frais de déplacement baptisée FDD a priori au mois de juin.

L'utilisation de cette application vous sera présentée par les membres du service RH qui se déplaceront dans les structures.

6/ Questions diverses.

L'approbation des PV a été l'occasion de revenir sur un certain nombre de points.

Droit individuel à la formation : FO-DGFiP demande régulièrement que les agents soient informés précisément du dispositif et de leurs droits en la matière. Une nouvelle fois, la Direction a promis que cela serait fait par le biais d'Ulysse 36. Nous veillerons à ce que cela soit réalisé rapidement, ce sujet revenant dans les débats de façon presque systématique en raison de l'inertie de la Direction. Il faut dire que si tous les agents utilisaient leurs droits, il ne resterait plus grand monde sur les chaises. Ceci explique peut-être cela !

Rapprochement SPF Châteauroux – Le Blanc : le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises, et la Direction nous a assuré que tous les problèmes techniques et managériaux avaient été levés, grâce à une visite chez nos voisins du 87 ayant déjà réalisé une opération semblable. Nous resterons vigilants en particulier sur la réalisation des travaux nécessaires à de bonnes conditions de travail, et dans le contexte budgétaire déjà évoqué.

CSP à distance Indre – Hauts de Seine : on ne peut que constater que le motif précédemment évoqué par la Direction pour justifier la non-reconduction de ce partenariat (changement de Direction du 92) ne devait pas être le bon, puisque le Cher a pu signer une nouvelle convention avec cette même Direction, à la grande surprise de notre Directeur. Nous avons alors eu droit à de nouvelles explications pour le moins embrouillées et surtout peu convaincantes. Le Directeur nous a promis de se renseigner et nous a assuré qu'il était particulièrement attaché à ce type de partenariat enrichissant pour notre département, et qu'à défaut de reconduction avec les Hauts de Seine, il « démarcherait » d'autres DRFiP.

Trésorerie Hospitalière : un groupe de travail s'est tenu le 17 avril dernier, réunissant Mme LACROIX et l'ensemble des comptables concernés, en présence de M.OUESLATI. Selon les éléments fournis par la Direction, il semblerait qu'une majorité de comptables se soit prononcée en faveur de la création d'un tel poste spécialisé. Nous avons interrogé la Direction sur le type d'établissements susceptibles d'intégrer cette Trésorerie, sur sa localisation et surtout, sur l'effectif nécessaire au fonctionnement d'une telle structure, sachant que les collègues compétents des centres extérieurs ne souhaitent pas rejoindre ce poste dont l'implantation prévisible serait Châteauroux. Cette création ne sera pas sans conséquence sur les Trésoreries encore ouvertes, sachant que le recouvrement de l'impôt intégrerait à terme le SIP de Châteauroux. Ceci pourrait purement et simplement signer « l'arrêt de mort » des Trésoreries de Châtillon, Levroux et Déols, même si le Directeur prétend le contraire. M.SISCO a par ailleurs affirmé être sans inquiétude quant au fonctionnement de cette Trésorerie, même si elle n'était dotée au démarrage que de 50 % d'agents connaissant la mission. Interpellé sur le calendrier, le Directeur a fini par nous informer que, selon les vœux de l'ARS (Agence Régionale de Santé), cette réforme serait mise en œuvre dans les 3 ans.

Nous rappelons que FO-DGFIP est contre la création de postes spécialisés, entraînant inévitablement des fermetures de postes, détériorant encore plus le réseau de proximité, et diminuant les possibilités de mutation au plus près du domicile des agents.

Départs en retraite en 2014 : suite à notre demande lors du précédent CTL, Mme DESLANDES nous a informé des départs en retraite prévus entre le 2 janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2015, à savoir 3 IDIV HC, 12 CP et 6 AAP. A savoir que d'autres agents peuvent faire connaître leur décision jusqu'au 30 juin pour un départ en 2014. Nous savons tous que ces départs ne seront pas intégralement remplacés, et les projets de mouvements parus à ce jour ne font que le confirmer.

Nouvelle Gouvernance Départementale Risques Audit (NGDRA) : nouveau chamboulement à la tête de notre Direction. Mme FORE, Directrice du Pôle Gestion Fiscale, reviendra, à compter du 1er juin 2014, au poste de Responsable Départementale de la Mission Risques - Audit, de Responsable Départementale de la Politique Immobilière de l'Etat et de Chargée de communication. Elle sera remplacée par Madame Pascale BONACA.

Le CTL s'est terminé à 16h17, et cela, sans que vos représentants aient eu leur pause méridienne réglementaire.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Centre des Finances Publiques d'Issoudun
Av de la Caserne
36 100 ISSOUDUN
Tél : 02.54.21.32.19 Mail : sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/036/>